

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**librairie.foretnature.be**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **foretnature.be**

**L**a Forêt de la Haute Marlagne est un immense massif forestier privé d'environ 800 ha situé sur les hauteurs de Namur. En raison de sa situation géographique, c'est un des plus grands espaces verts entre Namur et Charleroi, et pas très loin de Bruxelles.

D'une grande diversité, il est composé à 60% de feuillus (hêtre, chêne, ...), et 40% de résineux (pin sylvestre, épicéa, douglas, ...). Il dispose d'un excellent réseau routier puisque 12 km de chemins de dolomie sillonnent la propriété.

### **Un bout d'Ardenne dans le Namurois**

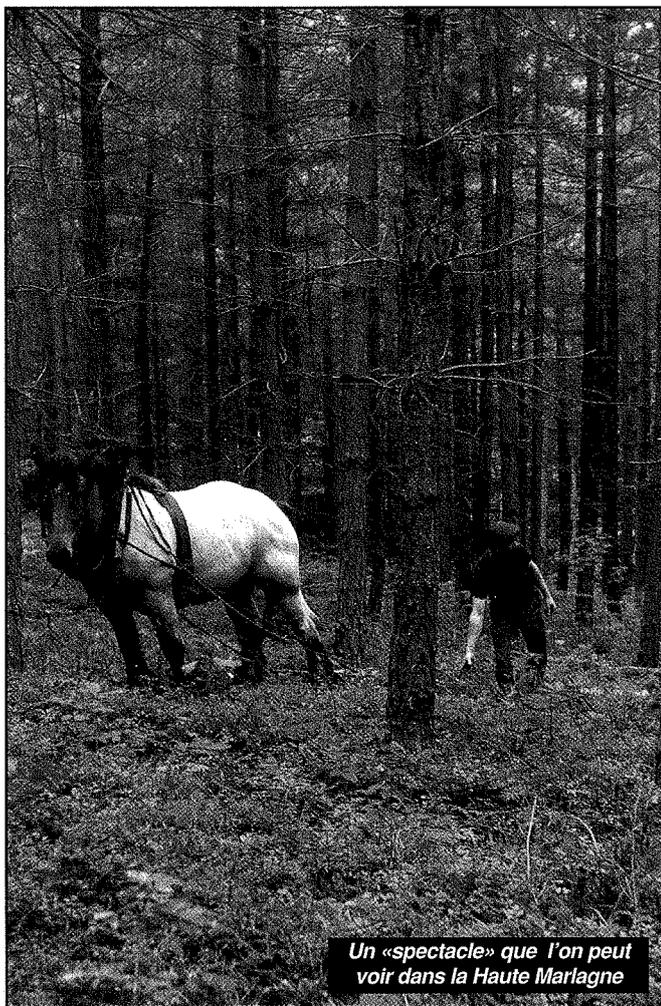
Le Bois de la Haute Marlagne est situé sur une assise rocheuse composée de grès, que les géologues appellent Dévonien inférieur; l'affleurement de cette assise en une longue et étroite bande parallèle à l'axe Sambromosan porte le nom de *Marlagne* à l'ouest de Namur et d'*Ardenne condrusienne* à l'est. Le terme "Ardenne" n'est pas fortuit car ces roches sont en continuité avec le socle ardennais, passant en dessous du Condroz et de la Famenne. Ces roches sont acides et déterminent la présence de végétaux appelés acidiphiles. D'où l'originalité de la flore de la Marlagne, que l'on ne s'attendrait pas à trouver dans une région composite certes, mais à tendance basique (calcaire) : On rencontre ainsi la Bruyère commune (*Calluna vulgaris*), la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), ainsi que la Molinie (*Molinia caerulea*) dans le cortège des acidiphiles, mais également le Fusain (*Evonymus europaeus*) qui se distingue franchement de ces premières par un caractère thermophile calcicole. Cela est sans doute également le fait de la réalisation des routes en dolomie.

Au niveau des essences présentes, si l'on relève une franche dominance du hêtre, du chêne, du pin sylvestre et du douglas, le promeneur ne rencontrera pas moins de 30 autres espèces (mélèze, épicéa, sapin divers, tsuga, aulne, frêne, merisier, ...)

### **Une forêt privée «nouvelle formule»**

De tout temps, la forêt a exercé plusieurs fonctions dont une des principales est la fonction sociale et de loisirs. De tout temps? Ce serait peut-être oublier que pendant bien longtemps la forêt était un endroit où l'on ne s'aventurerait guère seul et dont la visite s'apparentait plus à une mission dangereuse qu'à une partie de plaisir.

A cette époque, le propriétaire n'avait pas à se poser de problèmes de conscience: Si quel-



Un «spectacle» que l'on peut voir dans la Haute Marlagne

# **Le Bois de la Haute Marlagne**

## **ou comment exploiter une forêt «privée»**

qu'un prenait le risque de s'aventurer en forêt c'était pour braconner, chaparder du bois ou d'autres produits de la forêt.

Aujourd'hui les besoins ont changé et, si le braconnage existe toujours, il a néanmoins cédé le pas à d'autres besoins. La nature et le calme sont devenus les nouvelles denrées rares de notre société. Elles font partie d'une des "nouvelles" missions de la forêt: la fonction sociale.

Nouvelle fonction, nouveaux problèmes. Et c'est ce qui a poussé le domaine public, dont la fonction sociale des bois et forêts occupe souvent la première place, à revoir la loi sur la circulation en forêt (Décret Lutgen

afin d'intégrer cette nouvelle fonction dans la mission globale de la forêt (production, protection et loisir).

Mais pour le privé, la fonction sociale est plus souvent signe de soucis, de dépenses et bien rarement de plaisir! Pour le cas précis de la forêt de Haute Marlagne, l'indiscipline des promeneurs coûtait au gestionnaire pour le ramassage des déchets 2 ouvriers, 2 jours par an et un camion. La horde sauvage des promeneurs est bien difficile à canaliser et la répression est plus facile, moins coûteuse et plus efficace (à court terme) que l'éducation. La maigre rentabilité de la forêt (quand elle est po-

sitive) n'a rien pour encourager le propriétaire vers des aménagements touristiques relativement coûteux.

Pourtant la société FORELUX chargée de la gestion de la forêt de Haute Marlagne a décidé de faire autrement. Lassée de la répression, elle s'est tournée vers l'éducation. Mais éduquer le promeneur, ce n'est pas suffisant, il faut surtout le responsabiliser. Et pour cela, il y a une solution simple: lui taquiner le portefeuille.

Le raisonnement est simple et somme-toute logique: Le gestionnaire travaille pour produire du bois, le chasseur entretient son territoire de chasse, le promeneur peut donc également participer à l'aménagement touristique de la forêt.

.....

**Une forêt «à péage» pour tous les usagers, des cavaliers, des chasseurs, des promeneurs, des ramasseurs de bois...**

**En échange d'une participation aux frais, le propriétaire aménage et entretient une forêt pour tous.**

.....

Le gestionnaire a opté pour l'instauration d'un système d'autorisation. Toute personne désireuse de circuler à pied, à cheval ou en VTT, dans la forêt de Haute Marlagne doit payer une participation aux frais d'aménagement. En échange de ce paiement, les autorisés reçoivent une carte des chemins de la forêt, un badge en plastique et un autocollant leur permettant de garer leur voiture sur le parking aménagé à cet effet. Ils seront également abonnés au petit bisannuel édité par le régisseur. Ce petit cahier contient des tas d'informations concernant l'actualité (Décret Lutgen), la flore de la forêt, des anecdotes sur la forêt, les jours de chasse, les dates des travaux réalisés dans la forêt (coupes, plantations, élagages, ...). Le prix du bois de chauffage (à enlever ou à faire soi-même) est également signalé. Les dates de battues et de chasse y sont mentionnées.

Les manèges de la région bénéficient d'une remise et se sont même vus autorisés à réaliser un tracer qui leur sera réservé. Les chevaux éviteront ainsi d'être saisis par les VTT.

## Un badge pour chaque usager

Au départ, cette initiative a nécessité un certain investissement: un camion de billes de chemin de fer pour la confection des barrières, la réalisation des panneaux, l'achat d'une machine pour plastifier les badges.



Aujourd'hui, si le système ne rapporte pas beaucoup en terme financier, il n'en reste pas moins que le loisir en forêt de Haute Marlagne ne coûte plus rien au gestionnaire. Mieux encore, l'accueil et l'implication du public dans la forêt ont créé un réseau de solidarité entre le promeneur, le gestionnaire et le chasseur. Celui-ci organise des excursions sur le thème de la chasse visant à expliquer l'opportunité de ses interventions cynégétiques. Riches de cet enseignement, les promeneurs respectent ses activités et évitent de fréquenter la forêt lors des battues.

Tout le monde se sent ainsi concerné par le bois et par chacun de ses "utilisateurs". Lors d'un incendie il y trois ans, ce ne sont pas moins de quarante personnes qui en moins d'une heure sont venues armées de tronçonneuses prêter main forte aux pompiers.

Le gestionnaire forestier, quant à lui, se voit ravi de cette cordiale et constructive entente entre toutes les parties intéressées.

## Une gestion partagée

La difficulté majeure réside dans le fait de la proximité de la nappe phréatique. Cela nécessite un couvert forestier constant et c'est pour cela qu'on y a traditionnellement travaillé pied par pied. Pour des raisons économiques on est aujourd'hui passé à une forêt jardinée par bouquets.

Au niveau du traitement, le gestionnaire a divisé sa forêt en seize cantons dont quatre sont

exploités chaque année. Un l'est normalement et les trois autres le sont facultativement, avec un prélèvement minimum. Cela permet de suivre de plus près les arbres, le choc de la coupe est moins grand (cernes plus réguliers) et la charge sur le sol moins forte (débardage, exploitation). Cela donne une plus grande homogénéité annuelle dans la qualité délivrée.

La pression du gibier y est relativement limitée surtout lorsqu'on travaille pied par pied.

La propriété est traversée par une ligne à haute tension. Pour des questions de sécurité, la portion de forêt située sous celle-ci est généralement « gérée » par l'UNERG. Aucun arbre n'y est toléré. Un accord a été passé pour qu'en échange de l'entretien de ses terres, l'UNERG consente à y laisser produire des sapins de Noël. Le gestionnaire a opté pour la production de sapins de "luxe": *A. grandis* caractérisé par sa forte odeur de citron.

## Lieu de détente mais aussi d'exploitation forestière

La spécialité de la haute Marlagne c'est son hêtre de qualité exceptionnelle. La coupe d'octobre 1997 était déjà vendue en août pour le prix de 7.000F/m<sup>3</sup>. Il faut dire qu'ici, il n'y a pas de surprise la vente se fait « abattus bord de route » à l'unité de produit. Le cube est garanti et le coeur rouge sera vendu à moitié prix. Si l'on se trouve en dessous de l'estimation sur pied, on retourne prélever le volume manquant sur la coupe de l'année suivante. Une petite entorse qui permet des relations excellentes.

Comme c'est le propriétaire qui exploite, il travaille pour l'arbre qui reste et pas pour celui qui part. Les bottages sont régulièrement pratiqués et l'exploitation des cimes et réalisée par des particuliers qui voient là l'occasion de se confectionner des réserves de bois de chauffage de toute première qualité (chêne et hêtre).

La forêt présente également

50-60 ha de pins datant de l'époque des charbonnages. Cette essence était fort adaptée pour l'utilisation en bois de mine. Le pin a en effet la caractéristique de prévenir avant de casser (petits craquements) ce qui permettait aux mineurs de fuir les galeries menacées.

Du fait de la densité de plantation le débardage doit se faire au cheval. Le tout est ramené au chantier de découpe par un vieux GMC de la guerre 40 transformé en débardeuse.

Les chênes sont fréquemment choisis et vendus à la pièce aux menuisiers du « coin » en fonction des besoins en quantité et en qualité.

Une gestion tout en douceur, en qualité et en harmonie avec les habitants de la région...

De quoi faire rêver !

## HISTORIQUE

La Haute Marlagne a pu être considérée comme un vestige de l'antique forêt d'Ardenne qui s'étendait sur toute la Haute Belgique et une notable partie de la moyenne Belgique actuelle. La question de savoir si la forêt qui dépassait la Sambre et la Meuse portait encore le nom d'Ardenne est controversée. On cite à ce sujet César qui au chapitre 33 du VII<sup>e</sup> livre des « Commentaires » déclare s'être rendu lui-même à « l'extrémité des Ardennes, là où l'Escaut se jette dans la Meuse » (*ad fluem Scaldim, quod influit Mosam, extremasque arduennas partes*). Il s'agit très probablement d'une erreur de copie. L'origine du manuscrit de César devait porter « *ad fluem Sabim* » (la Sambre).

Cela mettrait les frontières nord de l'Ardenne aux environs de Namur. Sous les Mérovingiens, l'Ardenne devint propriété royale en vue de l'exercice de la chasse et de sa protection. Par la désignation d'intendants, soumis à la suzeraineté du roi, elle échut aux comtes de Namur dont elle fut durant plusieurs siècles la propriété, — encore qu'amoindrie en étendue —, jusqu'à l'époque révolutionnaire.

En 1231, l'abbaye de Villers-

la-Ville, en compensation de trois fermes qu'elle avait cédées à l'abbaye naissante de Grands-Prés, avait reçu du comte de Namur 40 bonniers de bois dont 300 situés près de Lesve. Un village y porte encore le nom de Bois-de-Villers. En 1265, un relevé prescrit par Guy de Dampierre, — le plus ancien connu —, énumère la contenance et la consistance des bois du comte de Namur.

En 1294, sur ordre de Philippe le Bel, un autre relevé, plus précis, établira un dénombrement et une évaluation particulière à chaque mairie, ban ou quartier.

Par des parchemins de 1530 et 1580 et par un placard de 1566, on connaît la composition de la Marlagne divisée comme en 1294 en deux parties : la Basse Marlagne, propriété indivise du comte de Namur et du prince-évêque de Liège, et la Haute Marlagne, propriété exclusive du comte de Namur.

Avec la Révolution française, la Marlagne fut déclarée bien national et confisquée. Plus tard, sous le joug hollandais, elle fut cédée au roi Guillaume Frédéric d'Orange Nassau. Un arrêté royal du 20 août 1822, sanctionne alors la vente de la propriété à la Société Générale « afin de favoriser l'industrie nationale ».

En 1836, la Société générale vendit la dernière partie des bois qui lui restaient de la quatrième maîtrise des Eaux et Forêts. Le duc Prosper Louis d'Arenberg s'en fit l'acquéreur (d'où le surnom « Bois du Duc »).

Quelques années plus tard, le duc d'Arenberg céda gratuitement au gouvernement belge les emprises nécessaires à la construction des routes de Floreffe à Burnot (dite route royale) et de Sart-St-Laurent à Bois-de-Villers.

En 1912, au décès du prince Antoine d'Arenberg, son second fils devint propriétaire de la Haute Marlagne.

Elle resta la propriété de la famille hormis des mises sous séquestre de 1921 à 1925 et de 1945 à 1951. Le jugement ordonnant la levée du séquestre constata que les biens avaient été séquestrés par erreur.

En 1957, les princes d'Arenberg ont revendu l'intégralité de leurs biens ruraux à la société FORELUX, l'actuelle propriétaire.

M. BAILLY



Renseignements : Contactez le régisseur Paul Gobiet, 1, rue Ferme du Manoir, 5150 Floreffe.  
Tél. 081 43 33 18  
Fax : 081 43 33 28